
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande de dérogation mineure décrite ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements sera étudiée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zones	Nature et effets de la demande
1.	2024-0062	1601, rue Murray	Ha-722	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3,8 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 6 mètres

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe